

A l'ouverture de la séance à 9 heures, les élus de SOLIDAIRES FINANCES ont donné lecture de la déclaration liminaire suivante , ici : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/r31/>

Le Président a ensuite décidé une modification de l'ordre du jour, afin de faire un point d'information des membres du CHSCT sur le dossier CORONAVIRUS, par les différentes directions :

DGDDI : préconisations de suivre les recommandations faites au niveau national : pas de port des masques systématique, car pas de directives nationales interministérielles en ce sens (mais tout agent voulant porter un masque le peut) ; les masques périmés pourraient être utilisés en fonction de l'avis du laboratoire national d'essai. D'autres masques neufs seront commandés. En revanche des achats importants de gels hydroalcooliques sont prévus

Aucun cas d'agents ayant séjourné dans des zones à risques dans la Région Midi Pyrénées. Un cas dans l'interrégion sur Perpignan. Mesures préconisées si pas arrêt de travail : télétravail, travail à domicile, autorisation d'absence immédiate

Une communication électronique avec copie « papier » des consignes a été faite pour chaque agent de la Direction.

BSE de Blagnac : contrôle avec des gants, utilisation du masque possible

DRFiP 31 : intégration des recommandations Ministère de la santé et ARS. Messages sur ULYSSE. Dotations pour faciliter le lavage des mains. Un agent en retour de Vénétie a été mis en autorisation d'absence pour 14 jours (avec possibilité de télétravail).

Réunion à la Préfecture avec l'ARS vendredi 28/02 : on ne peut pas obliger un agent à rester chez lui, aussi une personne ayant séjourné en zone à risque peut venir travailler avec un suivi de son état de santé (prise de température, etc ...) et absence de contacts avec ses collègues (serrage de mains, etc.). L'ISST n'a pas été convié à cette réunion.

Des stocks de masques chirurgicaux existent, ils sont périmés depuis peu mais pourront être utilisés ; de même pour les gants. La Direction a fait des achats massifs de gels hydroalcooliques.

Dans les faits, un cas lundi dernier ayant séjourné en Vénétie : demande avis médecin de prévention, mise en « quatorzaine » avec possibilité télétravail

Une communication électronique a été faite à tous les agents pour les informer du contexte et des mesures.

Un droit de retrait (prévu en cas de danger grave et imminent) a eu lieu ce jour à l'accueil de la Cité administrative

DIRCOFI : pas de participation ni d'information de la Préfecture. Affichage de l'information provenant du Délégué départemental des services sociaux. Diffusion de la consigne à tenir vendredi auprès des chefs de service : bonnes pratiques, également accessibles sur Ulysse, mis à jour en temps réel. Achat de gel et de matériels de protection envisagé.

DNSCE : rappel des consignes de prévention par affichage, achat de gel à remettre aux agents et détention de masques périmés

INSEE : rappel des consignes de prévention, achat de gel à remettre aux agents

ENFiP : rappel des consignes de prévention, achat de gel à remettre aux agents, recensement des masques disponibles périmés

Les médecins de prévention, qui n'étaient pas conviés non plus à la réunion à la Préfecture, signalent que les masques chirurgicaux ne protègent pas l'utilisateur (seuls les masques « FFP2 » le peuvent). La situation est très évolutive, la difficulté est de suivre cette évolution. La survie du virus sur les surfaces inertes est faible (3 heures environ)

Solidaires Finances est intervenu sur le droit de retrait, l'achat de masques chirurgicaux, la nécessité pour la Préfecture de faire participer tous les intervenants des Finances (y compris l'ISST et les médecins de prévention) à ses réunions, car nous sommes très en contact avec le public (agents dans les divers accueils et en charge du contrôle)

Réponse DRFiP sur le droit de retrait : pas de mesure générale, chaque situation sera examinée. 25 millions de masques chirurgicaux détenus par l'État , ils seront débloqués en fonction des demandes. DIRCOFI : pas de possibilité d'achat de masques, les officines contactées ont refusé

Réponse ISST : à ce jour et sauf paramètres purement locaux, le droit de retrait semble infondé dans les services des impôts, en matière de Coronavirus

DRFiP -Fiche d'information sur le dispositif de suivi des agents en « absence longue »

Les représentants de la DRFiP ont rappelé qu'en cas d'arrêt de maladie de ce type, un accompagnement administratif et aussi humain est prévu. Ainsi est prévue une information du médecin de prévention au 31^e jour, de l'assistante sociale après 3 mois lors du passage au demi-traitement

Après 3 mois ou 7 mois d'arrêt de maladie (congé de longue maladie) , décision est prise par la mission « conditions de vie au travail » (CVT) d'envoi d'un courrier à l'agent, avec correspondant désigné à la Direction pour son accompagnement et information sur les intervenants médico-sociaux. L'attention sera particulièrement apportée sur ce qui est écrit dans ce courrier.

A la DGDDI et DNSCE, le recensement est en cours pour la formation en la matière financée par le CHSCT, la volonté des directions est que cela se fasse rapidement

DRFiP -Fiche sur la vidéosurveillance

Au-delà de la présentation expresse des fiches par site faite par cette direction, Solidaires Finances a demandé la finalité affichée de ces dispositifs de vidéosurveillance et la finalité du renvoi d'images. La DRFiP signale qu'une visite a lieu systématiquement sur place lors de la mise en place de nouveau matériel et que la finalité du dispositif est rappelée aux différents chefs de service, celui-ci ne doit pas être dévoyé.

DRFiP -Fiche d'impact sur les accueils de proximité mis en place à la fin du 1^{er} trimestre 2020

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP), la présence de la DGFIP se manifestera par des permanences au sein des maisons de services publics (MSAP) ou des futures maisons France Services (MFS) ou encore au sein d'espaces publics (permanences en mairies ou tout autre lieu mutualisé).

Celles-ci sont les suivantes :

- dans le ressort du SIP Colomiers : permanences à la Trésorerie de Grenade, mairies de Léguevin et Cadours,
- dans le ressort du SIP Balma : MFS Villemur, Bessières, permanences dans les mairies de Montastruc et Verfeil
- dans le ressort du SIP Rangueil : MFS Nailloux, MSAP Revel
- dans le ressort du SIP Muret : MFS Rieumes et Auterive, MSAP Carbonne, Carbonne à St Sulpice sur Leze et Carbonne à Montesquieu Volvestre
- dans le ressort du SIP de Saint-Gaudens : permanence Communauté de commune d'Aurignac

Le partenariat de la DGFIP dans les MFS se traduit de la façon suivante :

- l'accueil de premier niveau est assuré par l'animateur lui-même (préalablement formé par la DGFIP), avec si possible une réponse à l'utilisateur ;
- à défaut, une mise en relation avec un agent de la DGFIP sera organisée. Elle se fait en temps réel ou différé (RDV téléphonique, physique ou vidéo, dans la MFS ou dans un service DGFIP). Par ailleurs, un référent DGFIP doit être désigné pour chaque MFS, afin que l'agent polyvalent de la MFS puisse le joindre pour obtenir une réponse, en particulier dans les cas urgents ou de blocage administratif ;
- une permanence physique ou par visio-conférence peut être organisée si elle paraît répondre à un besoin local. Seule la désignation d'un référent et la formation de l'agent d'accueil sont requis pour toutes les maisons France Services ;
- il est également possible, de continuer à proposer, à titre optionnel et si le besoin local est avéré dans le contexte de paiement de proximité auprès des buralistes, un moyen de paiement (de type terminal de paiement électronique entre les mains d'un agent de la DGFIP) pour venir compléter le socle de services.

Les collègues concernés (13 au total : 1A, 5 B et 7 C) sont tous volontaires, le remplacement des titulaires sera assuré par l'échelon de renfort départemental (EDR), sauf pour la Communauté de communes du Coeur et Côteaux du Comminges à AURIGNAC, assuré directement par l'EDR.

L'ensemble des agents concernés disposera des équipements suivants : un ordinateur portable, un téléphone portable, une imprimante scanner portable, une valise à roulettes, un terminal de paiement (TPE, en fonction des besoins). Ils bénéficieront du dispositif de remboursement des frais de déplacement.

L'ISST a répondu que ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre de la santé et sécurité au travail, à examiner au CHSCT, les conditions de travail pouvant être vues sur place par lui-même lors d'une visite organisée avec la DRFiP31. Il formule de créer au DUERP une unité de travail spécifique sur ces accueils de proximité.

Solidaires Finances a dénoncé le fait que ce dossier de présentation n'ait été mis à l'ordre du jour qu'à cette séance de mars 2020 pour une mise en œuvre le 1.04.2020 (sauf Grenade : 1.09.2020), pour information et sans avis demandé compte tenu du changement de cadre de compétence des CHSCT au 1.01.2020, alors même qu'il aurait pu être présenté fin 2019 et soumis pour avis, c'est-à-dire avec vote en séance.

Par ailleurs nous avons dénoncé les problèmes notamment d'organisation, de locaux et de formation professionnelle mis en lumière dans le cadre de ce dispositif de permanences, à notre sens pas suffisamment bien organisé et « calé ». De ce fait, les collègues concernés risquent d'être mis en difficulté, c'est la raison pour laquelle nous avons demandé un report de la date de sa mise en œuvre.

En l'absence de dispositif indemnitaire particulier en faveur des agents concernés, ce que nous avons dénoncé, nous avons précisément demandé une clarification sur le dispositif de remboursement prévu pour les permanences sur seulement une demi-journée. La direction s'est voulue rassurante sur ce point, assurant que les collègues concernés seront indemnisés de leurs frais.

DRFiP -Fiche d'impact sur les Conseillers aux décideurs locaux

Le NRP, pour la gestion du secteur public local, sera structuré entre les services de gestion comptable (SGC) et les cadres de la DRFiP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux et leurs services (élus, directeurs des services, secrétaire de mairie) : les conseillers aux décideurs locaux. Ils seront déchargés de toutes tâches de gestion. Au niveau national, il est prévu la mise en place de 1 200 conseillers.

Ils seront chargés du conseil régulier en matière budgétaire et comptable, de dépenses, de recettes, financières, fiscales, économique et patrimoniale.

Au plan local, ces conseillers seront répartis entre 2020 et 2022 sur la base des EPCI du département dont 7 sur de nouvelles communes. La première vague concerne le SICOVAL (siège à Labège, mais service assuré à Castanet-Tolosan) et la Communauté de communes Coeur et Coteaux du Comminges (siège à St Gaudens), suite à la mise en place de réunion de concertation et d'échanges. La mise en place qui concerne deux agents A+ est le 1^{er} février, mais pour un début effectif au 1.04.2020.

Les collègues concernées auront un bureau en direction, un « coin de table » dans chacun des postes comptables compétents ; le bureau de passage dans la collectivité sera mis en place ultérieurement, en fonction des besoins.

DRFiP -Fiche d'impact sur le transfert du PCE Balma à Ranguel

Pour la Direction, ce projet vise à « renforcer le lien avec le supérieur hiérarchique, qui sera renforcé grâce à une présence continue auprès de l'ensemble de son équipe. Si le périmètre géographique du PCE BALMA-RANGUEIL n'est pas modifié, le regroupement des deux équipes sur un même site permettra de définir une nouvelle organisation dans son ensemble et de favoriser une meilleure adaptation des moyens aux enjeux et aux volumes reçus.

L'évolution de l'organisation intégrera notamment :

- la définition et la mise en œuvre d'une politique plus unifiée
- la réalisation de points d'étapes plus réguliers
- un suivi facilité pour le chef de service
- et toujours une répartition des tâches au vu des aptitudes de chacun »

Solidaires Finances est intervenu en séance pour souligner le fait que deux agents supplémentaires du PCE Cité seront installés en travail à distance à Ranguel, ce qui n'était pas prévu au départ pour l'occupation des bureaux.

DRFiP – Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers au 1.01.2020

Ces transferts de 8 agents concernent la mission de recouvrement de l'impôt des particuliers :

- de la trésorerie de Revel vers le SIP Ranguel
- des trésoreries de Rieumes et Volvestre vers le SIP Muret
- de la trésorerie de Grenade vers le SIP Colomiers

En plus des points de sa déclaration liminaire, Solidaires Finances a dénoncé les conditions d'accueil des agents concernés dans les SIP (6m2 par agent dans certains cas). La Direction indique que l'ISST a fait des préconisations et observations, qui seront suivies.

Point budgétaire

Les dépenses suivantes ont été actées :

DIRECTION		Dépenses retenues	Dépenses retenues
		AMENAGEMENTS DE POSTE - Médecins de Prévention	1 502,60
DRFIP		FAUTEUILS ERGONOMIQUES - 3	1 502,60
		AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL	7 137,09
DRDDI		PONT ELEVATEUR_BSI AX-étude préalable	1 728,00
DIRCOFI		SOURIS SANS FIL AMBIDEXTRE - 20	238,12
DIRCOFI		BRAS SUPPORT DOUBLE ECRANS - 22	3 675,56
DIRCOFI		FAUTEUILS ERGONOMIQUES - 1	498,47
DIRCOFI		FAUTEUILS ERGONOMIQUES - 2	996,94
		ELECTRICITE et ECLAIRAGE	7 076,15
DIRCOFI		LAMPADAIRES SUR PIEDS - 18	7076,15
		AUTRES RISQUES	6 106,46
DRFIP		Analyses Radon Muret	3 629,69
DRFIP		Analyses Radon Revel	530,74
DRFIP		Analyses Radon Salies	353,82
DRFIP		Analyses Radon StBeat	530,74
DRFIP		Analyses Radon StGaudens	1 061,47
		FORMATIONS	26 305,00
		Risques routiers	
TOUS		CENTAURE 1 SESSION	5 280,00
		Secourisme	
tous		7 MAC SST	4 300,00
DRDDI		3 MAC SST	1 800,00
DRDDI		2 FI SST	2 400,00
DRDDI		1 TECC	1 581,00
ENFIP		8 sensibilisations SST	2 460,00
		Electricité	
DNSCE		1 FI H0B0	900,00
TOUS		2 FI BS	3 600,00
TOUS		2 MAC BS	1 908,00
DNSCE		1 MAC B0	636,00
		Incendie	
DRFIP		3 EXERCICES EVACUATION	1 440,00
		FONCTIONNEMENT CHS	2 757,86
ISST		Abonnement le moniteur 2019	502,00
ISST		Abt Editions Législatives 2019	1 939,66
RP		3 ordinateurs portables RP	
TOUS		étiquettes lampadaires	316,20
		FACTURES INTERNES	7 827,96
DRFIP	CHU	RÉNOVATION DÉTECTION INCENDIE 50 %	7 827,96

Questions diverses

A l'initiative de Solidaires Finances	Réponse de l'Administration
Transfert des missions fiscales de la DGDDI à la DGFIP : quel calendrier ?	Ce point relève du Comité technique local, ce sera un sujet CHSCT le moment venu en fonction de la date d'effet effective Pas d'information nouvelle pour l'heure des directions nationales

Information de la **DGDDI** : le repérage amiante préalable aux **travaux sur BLAGNAC** s'étant révélé négatif , les travaux vont donc pouvoir commencer (durée un peu plus d'une semaine environ)

L'examen des registres santé et sécurité au travail du 2ème semestre 2019, des accidents du travail et des maladies professionnelles 2019 ainsi que des fiches de signalement 2019, est reporté à la prochaine séance fixée au 30 avril .